Image not found or type unknown

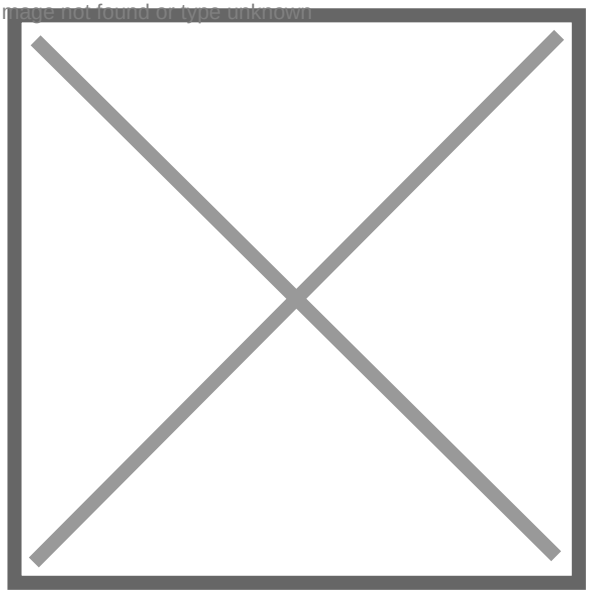

Obligation de travailler le dimanche

Par **LordT**, le **20/05/2019** à **18:34**

Bonjour,

Je sollicite votre aide au sujet d'une question sur le travail dominical.

Je travaille depuis plusieurs années dans un restaurant qui n'a jamais ouvert le dimanche.

Cependant le gérant a récemment décider d'ouvrir le dimanche.
Suis-je obligé de travailler?

Je tiens à préciser:

- qu'au moment de mon embauche, le dimanche était un jour OFF et c'était un argument positif pour cet emploi
- sur mon contrat de travail il n'est inscrit aucune répartition de mon temps de travail
- je suis rattaché à la convention nationale de la restauration rapide

Merci d'avance pour votre retour

Cordialement

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:25**

Bonjour,
L'entreprise n'étant pas une démocratie, la décision de l'employeur va s'imposer à vous.
Vous y opposer conduira assurément au licenciement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés